



Charte du B.R.O.C.

Notre club est un lieu de vie et d'apprentissage du rugby dans lequel chacun a des droits et des devoirs.

Art. 1 :

Je pratique le rugby sport de contact, d'une façon honnête, loyale et enthousiaste.
Ceci se traduit en d'autres mots par ma présence régulière aux matches et aux entraînements.

Art. 2 :

J'aurai une attitude exemplaire, solidaire, généreuse, tolérante que ce soit dans le cadre de mon club ou partout ailleurs.

Art. 3 :

Je m'engage, dans tous les cas, à être franc et courageux et à garder en toute circonstance mon self-contrôle.

Art. 4 :

Je respecterai l'arbitre, mes adversaires, mes équipiers, mes entraîneurs et mes dirigeants de la même manière que je souhaite qu'ils me respectent.

Art. 5 :

Je respecterai et entretiendrai les locaux et le matériel mis à ma disposition par mon club.

Art. 6 :

J'adopterai des règles d'hygiène et de vie d'un sportif.

Art. 7 :

Je participerai aux activités organisées par mon club et l'aiderai dans la réalisation de celles-ci dans la mesure de mes possibilités et de mes moyens.

Art. 8 :

Je ferai la promotion du BROCC et du rugby en général

Art. 9 :

Je favoriserai les sponsors de mon club dans la mesure du possible, car il est normal qu'ils aient en retour leurs investissements.

Art. 10 :

Je ne manquerai pas de rappeler autour de moi les règles de bonne conduite et les valeurs du RUGBY, mon sport.

Art.11 :

Le non respect de cette charte entraînera des sanctions.

Fait à Braine le Comte, le

Nom :Prénom :

Signature

Si mineurs, signature du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal.